



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU 30 JANVIER 2012

Le lundi trente janvier deux mil douze à dix huit heures trente, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie dans la salle Alain Pierrelée à BOISSY LE CHATEL (77169), sous la présidence du Président de la Commission Locale de l'Eau : M. REVOILE.

Date de la convocation : 11 janvier 2012

Nombre de membres: En exercice : 48

Présents ou représentés : 27

Collège	Nom	Structure	Présent ou représenté	Collège	Nom	Structure	Présent ou représenté
Collège des élus	DENIZOT Jean Georges	Maire de St Cyr sur Morin	x	Collège des usagers	D'HONDT Régis	Chambre d'agriculture	
	DHORBAIT Guy	Maire de Boissy le Chatel	x		BAUDIN Jean Noël	Chambre du commerce et d'industrie	
	ESCUYER Elisabeth	Maire de Mouroux			DE CARLI Claude	Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques 51	x
	JAUNAUX Yves	Maire de La Ferté Gaucher	x		AVANZINI Serge	Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques 77	x
	GARCHER René	Adjoint au Maire d'Esblly			SAINT MARTIN Michel	Nature Environnement 77	x
	LEGER Jean François	Maire de Chailly en Brie	x		POT Jacques	Amis des moulins d'Ile de France	x
	HANNETON Alain	Conseiller d'Augers en Brie	x		RIBEYRE Anne	Marne nature Environnement	x
	CADET Jean Pierre	Adjoint au Maire de Sézanne	x		LHEUREUX Christian	ASA des Marais de St Gond	
	DOUCET Bernard	Maire de Montmirail	x		CUYPERS Arnaud	Irrigants du Nord Seine et Marne	
	GENTIL Georges	Adjoint au Maire de Val des Marais	x		HINCELLIN Philippe	Familles rurales	x
	TELLIER Michel	Maire de Soizy aux Bois		MORATTELLI Christine	Comité départemental de canoë kayak	x	
	MOROY Alain	Maire de Marchais en Brie		BEAUFORT Alain	SI Assainissement Nord Est Seine et Marne	x	
	MOLLET LIDY Josette	Conseil Régional Ile de France	x	Préfet coordonnateur de bassin			
	LOISELET Eric	Conseil Régional Champagne Ardenne		Préfet de Seine et Marne			
	BRONCHAIN Bernard	Conseil Régional Picardie		Préfet de la Marne			
	RICHARD Marie	Conseil Général Seine et Marne		Préfet de l'Aisne			
	VALENTIN Patrice	Conseil Général Marne		Agence de l'Eau Seine Normandie		x	
	MANGIN Eric	Conseil Général Aisne		MISE 77		x	
	BERNARD Josiane	EPTB Seine Amont		MISE 51		x	
	DEY Jean	Entente Marne		MISE 02		x	
RAVET Anne Marie	SI Travaux Aménagement du bassin du Grand Morin	x	ARS Champagne Ardenne				
NICAISE Alain	SI Aménagement et Entretien de l'aval du Petit Morin	x	DREAL Champagne Ardenne		x		
REVOILE Roger	SI de la Vallée du Haut Morin	x	ONEMA Ile de France		x		
CHARDAIN Christian	SI Etudes et Aménagement des marais de St Gond		DRIEE Ile de France		x		

Autres personnes présentes : M. TOUGNE représentant de la commune de Chailly en Brie, M. STEHLIN et M. JORAND représentants de la commune de Rebais

Absents excusés : Mme ESCUYER Elisabeth, M. GARCHER René, M. VALENTIN Patrice, Mme RICHARD Marie, Mme BERNARD Josiane.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLE du 08/11/2011
2. Validation du rapport d'activités 2011 et du programme d'actions 2012
3. Etude complémentaire
4. Participation des communes
5. Validation du budget prévisionnel 2012
6. Avis de la CLE sur la proposition de classement des cours d'eau
7. Questions diverses

M. Revoile remercie M. Dhorbait, Maire de Boissy le Chatel, d'avoir mis à la disposition de la CLE une salle de réunion. Il remercie également les membres de la CLE présents de s'être déplacés. M. Revoile rappelle que le territoire du SAGE est vaste et qu'il est important que les réunions de la CLE soient mobiles afin de faire connaître le territoire et de répartir l'effort kilométrique entre les participants.

M. Revoile expose ensuite l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant formulée, celui est approuvé.

Mme Ravet est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLE du 08/11/2011

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 08 novembre 2011 est approuvé à 26 voix pour et 1 abstention.

2. Validation du rapport d'activités 2011 et du programme d'actions 2012

Le programme d'actions reprend l'ensemble des tâches exercées par le CLE au cours de l'année 2011 (réunions organisées, tâches administratives et financières, élaboration des différentes étapes du SAGE, actions de communication...).

Les éléments principaux de cette année 2011 sont :

- la validation du « diagnostic »
- la validation du « scénario tendanciel »
- l'organisation de 17 réunions de concertation (CLE, bureau, copil, commissions thématiques)
- le lancement du 1^{er} bulletin d'information Morin'f'eau
- l'organisation de réunions d'information à l'attention des élus du territoire
- la participation au projet science et SAGE

Aucune remarque n'étant formulée, le rapport d'activité 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le programme prévisionnel 2012 continue sur la même lancée avec la prévision de réaliser les « scénarii alternatifs », de définir la « stratégie de la CLE » et de mettre en place une étude complémentaire. La réalisation de l'étude complémentaire et de la phase « choix de la stratégie » sera confiée à un prestataire extérieur.

Après présentation du programme d'actions prévisionnel 2012 celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Etude complémentaire

Dans le diagnostic du SAGE, un manque de connaissances sur certaines thématiques a été identifié. La hiérarchisation de ces besoins a conduit à l'identification de 2 études prioritaires : une étude sur les zones humides et une étude sur le ruissellement et l'érosion. Ces deux études nous apporteraient des données nécessaires à la définition de zones à enjeux et de préconisations plus efficaces et plus précises lors de la rédaction du PAGD. Au vu du budget du SAGE, une seule étude peut être réalisée. La CLE doit donc faire un choix. Le budget prévu pour la réalisation de cette étude complémentaire est 50 000€.

L'objectif de l'étude « zones humide » est de :

- localiser les secteurs où la probabilité de présence de zones humides est plus ou moins forte sur le territoire marnais et axonais du SAGE (les enveloppes de probabilités de présence zones humides ont déjà été identifiées en Seine et Marne par la DRIEE), puis déterminer les secteurs à enjeux, par une analyse multicritères, sélectionnées parmi les ZH probables sur l'ensemble du territoire du SAGE (tranche ferme)
- définir les zones humides prioritaires du SAGE parmi les zones humides à enjeux défini dans la tranche ferme, en réalisant une analyse des pressions, de leurs fonctionnalités, de leurs évolutions possibles et une investigation terrain. (tranche optionnelle 1)
- localisation des zones où la probabilité de submersion du Grand Morin, Petit Morin et de leurs principaux affluents est plus élevée qu'ailleurs afin d'identifier les zones inondables et les potentialités d'expansion de crue (tranche optionnelle 2)

L'objet de l'étude « ruissellement/érosion » est de :

- localiser les zones sensibles au ruissellement sur le territoire du SAGE, de hiérarchiser les sous bassin versants en fonction de leur contribution relative dans la formation des crues et dans la dégradation du milieu aquatique, puis de proposer des actions pour limiter les phénomènes de ruissellement. (tranche ferme)
- localiser les zones d'infiltration particulières (karst, gouffre, dolines) dans la partie aval du Grand Morin (tranche optionnelle)

Les éléments déterminants dans le choix de ces études sont les suivants :

- Les deux études permettent de déterminer les zones à enjeux du territoire du SAGE.
- Les zones humides ont des rôles primordiaux dans la gestion des eaux que se soit en terme quantitatif ou qualitatif

- Contrairement à l'étude zones humides, si l'étude ruissellement est réalisée pendant la phase de mise en œuvre du SAGE le taux de subvention n'atteindra pas 80% mais 40-50%
- Nous ne disposons actuellement d'aucune connaissance concernant la localisation des axes de ruissellement principaux. Plusieurs études ont déjà inventorié de manière non exhaustive les zones humides du territoire (étude enveloppes d'alerte humide de la DRIEE Ile de France et inventaire de la DREAL Champagne Ardenne).
- L'étude zones humides permet d'homogénéiser les données sur le territoire du SAGE. Elle a une plus value importante pour la partie marnaise du territoire du SAGE (hors marais de St Gond). L'étude ruissellement concerne la totalité du territoire.
- Le SDAGE Seine Normandie demande à ce que les zones humides soient identifiées dans les SAGE.

Après un vote à main levée, le choix de la réalisation de l'étude complémentaire se porte sur l'étude « zone humide » avec 14 voix pour et 13 voix contre.

L'étude zone humide se compose d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles. En fonction des devis des bureaux d'études, il sera décidé de réaliser ou non les tranches optionnelles.

4. Participation des communes

Lors de la dernière réunion de bureau, il a été proposé d'augmenter la participation financière des communes pour pouvoir mener des études ou plus approfondies ou plus nombreuses.

A l'heure actuelle la participation financière des communes est de 0,30€/habitants/an. Une augmentation de la participation financière de 0,10€ (augmentation de 33%), correspond à un apport d'environ 10 000€ supplémentaire si aucune commune ne se désiste.

Toutefois l'augmentation de la participation financière pourrait entraîner une diminution du nombre de communes participant financièrement au SAGE.

Après discussion, il est convenu de laisser la participation financière à 0,30€/habitants et de poursuivre les efforts en vue de rallier de nouvelles communes.

5. Validation du budget prévisionnel 2012

Le budget prévisionnel 2012 est comparable au budget prévisionnel 2011. Le budget prévisionnel consacré aux études est plus élevé qu'en 2011 car tient compte de la réalisation, par un prestataire extérieur, de la phase « scénarii alternatifs », de la phase « choix de la stratégie » et de l'étude complémentaire.

Les subventions relatives au fonctionnement de l'année 2011 et à la phase « tendances et scénarii » n'ont pas encore été versées et apparaîtront sur le compte administratif 2012.

Après présentation du budget et explication de l'écriture comptable de celui-ci, le budget prévisionnel 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Avis de la CLE sur la proposition de classement des cours d'eau

Le 30 novembre dernier, le Préfet coordonnateur de bassin a demandé à la CLE du SAGE des Deux Morin de donner son avis sur le projet de classement des cours d'eau.

Les nouveaux classements - liste 1 et liste 2 - viennent consolider et remplacer les classements existants (rivières réservées et cours d'eau classés)

Sont classés en liste 1 les cours d'eau ou parties de cours d'eau en très bon état écologique, identifiés en réservoirs biologiques ou dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs est nécessaire.

Sur les cours d'eau classés en liste 1 **aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.**

Les cours d'eau du territoire du SAGE proposé en liste 1 par le Préfet sont :

Bassin versant du Petit Morin

- Le Petit Morin en Seine et Marne
- Une partie du ru du Mont au Serin
- Une partie du Sifflot
- Une partie du ru de la Culbute
- Le ru des moulins
- Le ru aux renards
- Le ru de Champramont

Bassin versant du Grand Morin

- Le Grand Morin en Seine et Marne
- L'Aubetin (du ru Maclin à la confluence du Grand Morin)
- Le ru de Vannetin
- Le ru de Bonneval
- Le cours d'eau du Menil Tartarin

Sont classés en liste 2, les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux sur lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Sur les cours d'eau classés en liste 2, **tout ouvrage doit être géré, entretenu, équipé ou supprimé**, selon les règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec les propriétaires ou, à défaut, l'exploitant **pour assurer ces deux fonctions dans un délai de 5 ans après la publication des listes.**

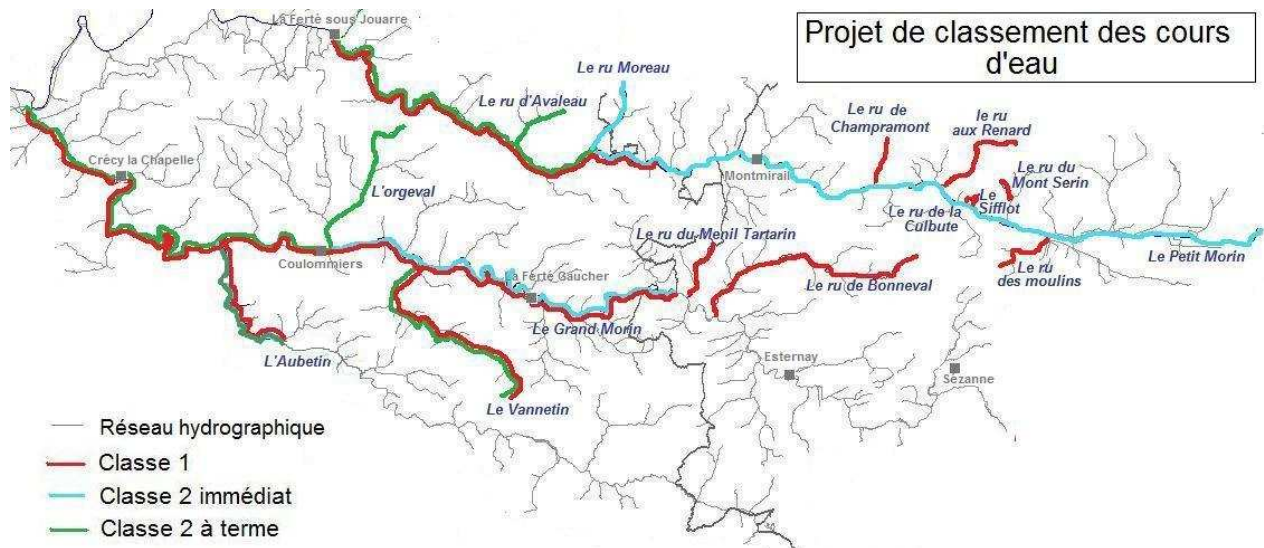
Les cours d'eau du territoire du SAGE proposé en liste 2 par le Préfet sont :

Classement immédiat :

- Le Grand Morin de l'entrée dans le département 77 jusqu'au moulin de Martroy
- Le Petit Morin dans les départements de la Marne et de l'Aisne
- Le ru Moreau

Classement à terme :

- Le Petit Morin en Seine et Marne
- Le ru d'Avaleau
- Le Grand Morin en Seine et Marne
- L'Orgeval
- Le Vannetin
- L'Aubetin du ru de Maclin à la confluence du Grand Morin



La présentation de ce projet a entraîné la discussion suivante.

Il est précisé que des subventions de l'ordre de 80% pour les collectivités et de 100% pour les particuliers sont possibles pour assurer le rétablissement de la continuité écologique dans les 5 ans qui suivront la parution de l'arrêté. Passé ces 5 années, l'obligation de travaux réduira fortement ces subventions.

Un certain nombre d'interrogations a également été posé quand aux techniques/actions à mettre en place pour rétablir la continuité sédimentaire.

Il a également été rappelé que le franchissement des ouvrages par les canoë-kayak (par la mise en place de chemin de contournement ou de passe à canoë) doit également être pris en compte lors d'aménagement d'ouvrages.

Le fait que l'Aubetin aval soit proposé en liste 1 tient du fait que cette portion de cours d'eau est classée en tant que réservoir biologique. La qualité de l'eau n'intervient pas dans ce classement.

Après réflexion il est proposé que le Grand Morin et l'Aubetin soit classés en liste 2 sur la totalité de leur cours afin que la continuité écologique soit assurée à terme sur l'ensemble du linéaire.

7. Questions diverses

La thématique du prochain numéro de Morin'eau sera la continuité écologique. Une partie du bulletin sera théorique et consacrée à la définition et explication de la continuité écologique. L'autre partie portera sur la prise en compte de cette problématique sur le territoire du SAGE et les projets en cours.

Concernant le projet science et SAGE la réflexion s'est engagée sur les niveaux d'eau des cours d'eau. La question de travail est la suivante : « Qu'est ce qui explique les variations des niveaux d'eau actuels et futurs des Morin et comment les réguler pour répondre aux enjeux d'inondation, d'assecs, d'usages récréatifs liés à l'eau et de continuité écologique ? »